

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



PROGRAMMES

COLLECTION  
TEXTES DE RÉFÉRENCE  
VOIE PROFESSIONNELLE

# Français Histoire, géographie et éducation civique

**Certificat d'aptitude professionnelle**

2-100  
(1,2011)

**SCÉRÉN**

CNDP-CRDP

En complément de cette brochure,  
vous trouverez sur le site du SCÉRÉN-CNDP

**[www.cndp.fr/produits/pubadmin/](http://www.cndp.fr/produits/pubadmin/)**

l'ensemble des textes réglementaires relatifs à ce diplôme,  
régulièrement mis à jour.

Georg-Eckert-Institut BS78



1 167 799 6

# Sommaire

Arrêté du 4 janvier 2010	3
Programme d'enseignement de Français pour la Culture	5
Programme d'enseignement de Français pour la Profession	5
Programme d'enseignement de Français pour l'Éducation	5
Table des matières des programmes	8

## Programmes d'enseignement

# Français

## Histoire, géographie et éducation civique

### CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Programme entré en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011  
pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012  
pour la deuxième année de formation

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
Direction générale de l'enseignement scolaire

Édition février 2011

**Suivi éditorial**

Sibylle DU CHAFFAUT  
Téléport 1 @4, BP 80158 – 86961 Futuroscope Cedex

**Maquette**

Fabien BIGLIONE

**Maquette de couverture**

Catherine VILLOUTREIX

**Secrétariat d'édition**

Muriel Maroussie

© 2011 – CNDP, Téléport 1 @4, BP 80158 – 86961 Futuroscope Cedex  
ISBN 978-2-240- 03190-7  
ISSN 1778-2775

Georg-Eckert-Institut -  
Leibniz-Institut für internationale  
Schulbuchforschung

BIBLIOTHEK  
2014/1429

« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5 2° et 3° d'une part que "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que "les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées", **toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle faite sans le consentement du CNDP est illicite** (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

F

Z- 100

(1,2011)

# Arrêté du 8 **Sommaire**

Programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle

Décret n° 273

du 8 janvier 2010

## **Arrêtés du 8 janvier 2010 .....5**

Programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle ..... 5

Programme d'enseignement d'histoire – géographie - éducation civique au certificat d'aptitude professionnelle ..... 6

## **Programmes d'enseignement**

### **Français ..... 9**

Introduction ..... 9

I – Finalités ..... 9

II – Capacités ..... 10

III – Attitudes ..... 10

IV – Démarches ..... 11

V – Contenus et mise en œuvre ..... 13

VI – Synthèse ..... 15

### **Histoire, géographie et éducation civique ..... 19**

Introduction ..... 19

Histoire ..... 20

Géographie ..... 21

Éducation civique ..... 22

Capacités - histoire - géographie - éducation civique ..... 23

## **Horaires**

### **Organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux CAP ..... 27**

Annexe 1 - Durée de la période de formation en milieu professionnel : 12 semaines ..... 30

Annexe 2 - Durée de la période de formation en milieu professionnel : 14 semaines ..... 32

Annexe 3 - Durée de la période de formation en milieu professionnel : 16 semaines ..... 34

Sommaire

Annexe 2: 1990-1991 2

Annexe 3: 1990-1991 2

Annexe 4: 1990-1991 6

Programme de réajustement

1 - 1990-1991 9

2 - 1990-1991 9

3 - 1990-1991 10

4 - 1990-1991 10

5 - 1990-1991 11

6 - 1990-1991 12

7 - 1990-1991 12

8 - 1990-1991 13

9 - 1990-1991 13

10 - 1990-1991 14

11 - 1990-1991 14

12 - 1990-1991 15

13 - 1990-1991 15

14 - 1990-1991 16

15 - 1990-1991 16

16 - 1990-1991 17

17 - 1990-1991 17

18 - 1990-1991 18

19 - 1990-1991 18

20 - 1990-1991 19

21 - 1990-1991 19

22 - 1990-1991 20

23 - 1990-1991 20

24 - 1990-1991 21

25 - 1990-1991 21

26 - 1990-1991 22

27 - 1990-1991 22

28 - 1990-1991 23

29 - 1990-1991 23

30 - 1990-1991 24

31 - 1990-1991 24

32 - 1990-1991 25

33 - 1990-1991 25

34 - 1990-1991 26

35 - 1990-1991 26

36 - 1990-1991 27

37 - 1990-1991 27

38 - 1990-1991 28

39 - 1990-1991 28

40 - 1990-1991 29

41 - 1990-1991 29

42 - 1990-1991 30

43 - 1990-1991 30

44 - 1990-1991 31

45 - 1990-1991 31

46 - 1990-1991 32

47 - 1990-1991 32

48 - 1990-1991 33

49 - 1990-1991 33

50 - 1990-1991 34

51 - 1990-1991 34

52 - 1990-1991 35

53 - 1990-1991 35

54 - 1990-1991 36

55 - 1990-1991 36

56 - 1990-1991 37

57 - 1990-1991 37

58 - 1990-1991 38

59 - 1990-1991 38

60 - 1990-1991 39

61 - 1990-1991 39

62 - 1990-1991 40

63 - 1990-1991 40

64 - 1990-1991 41

65 - 1990-1991 41

66 - 1990-1991 42

67 - 1990-1991 42

68 - 1990-1991 43

69 - 1990-1991 43

70 - 1990-1991 44

71 - 1990-1991 44

72 - 1990-1991 45

73 - 1990-1991 45

74 - 1990-1991 46

75 - 1990-1991 46

76 - 1990-1991 47

77 - 1990-1991 47

78 - 1990-1991 48

79 - 1990-1991 48

80 - 1990-1991 49

81 - 1990-1991 49

82 - 1990-1991 50

83 - 1990-1991 50

84 - 1990-1991 51

85 - 1990-1991 51

86 - 1990-1991 52

87 - 1990-1991 52

88 - 1990-1991 53

89 - 1990-1991 53

90 - 1990-1991 54

91 - 1990-1991 54

92 - 1990-1991 55

93 - 1990-1991 55

94 - 1990-1991 56

95 - 1990-1991 56

96 - 1990-1991 57

97 - 1990-1991 57

98 - 1990-1991 58

99 - 1990-1991 58

100 - 1990-1991 59

© 1990-1991. Tous droits réservés. Imprimé au Canada. ISSN 1270-9770

Table des matières

Organisation et histoire de l'enseignement des sciences  
dans les collèges et lycées québécois 1990-1991  
Le Collège de la Sagouine - Université Laval 2002-2003

## Arrêté du 8 janvier 2010

Programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle

JO du 2 février 2010

BO n° 8 du 25 février 2010

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

---

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif du 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 novembre 2009 ;

---

arrête

*Article 1* – Le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

*Article 2* – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

*Article 3* – Les dispositions figurant dans l'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et d'histoire – géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

*Article 4* – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Arrêté du 8 janvier 2010

Programme d'enseignement d'histoire – géographie - éducation civique au  
certificat d'aptitude professionnelle

JO du 2 février 2010

BO n° 8 du 25 février 2010

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

---

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif du 16 décembre 2009 ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 novembre 2009 ;

---

arrête

*Article 1* – Le programme d'enseignement d'histoire - géographie - éducation civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

*Article 2* – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

*Article 3* – L'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire - géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle et l'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale pour les certificats d'aptitude professionnelle sont abrogés à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

*Article 4* – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer



# Français

II Année de l'entrée du 5 janvier 2010

## Introduction

# Programmes d'enseignement

Dans cette perspective, la connaissance de la langue et sa mise en pratique dans les activités d'expression écrite, de lecture et d'écriture sont à la fois moyens et finalités.

En lien avec les autres enseignements généraux et avec les enseignements professionnels, le programme de français contribue à l'acquisition d'une culture commune. Les problématiques et les supports qu'il propose croisent au maximum les disciplines de l'histoire, des arts, qui s'inscrivent dans le prolongement de celles-ci.

## I - Finalités

L'enseignement de français au CAP vise l'acquisition de quatre compétences :

- savoir dans l'échange oral (écouter, dialoguer, s'exprimer) ;
- entrer dans l'échange écrit (lire, analyser, écrire) ;
- devenir un lecteur autonome et critique ;
- construire des valeurs et des valeurs pour construire son identité culturelle.



# Français

■ Annexe de l'arrêté du 8 janvier 2010

## Introduction

L'enseignement du français dans les classes préparatoires au CAP mène à leur terme les exigences de l'enseignement du français en collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'affirmation d'une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Le diplôme du CAP garantit qu'au terme du cursus de formation, dans la logique du socle commun de connaissances et de compétences, le candidat est désormais capable de :

- se construire : en développant une réflexion sur son identité et son devenir social, sur son histoire personnelle, familiale, scolaire et professionnelle ;
- s'insérer dans le groupe des pairs : en mesurant en quoi la construction de soi passe par le rapport avec les autres ;
- s'insérer dans l'univers professionnel : en comprenant les enjeux sociaux et économiques des discours professionnels ;
- s'insérer dans la Cité : en interrogeant la relativité des coutumes et des discours pour fonder un socle de valeurs partagées dans le cadre social d'aujourd'hui.

Dans cette perspective, la connaissance de la langue et sa mise en pratique dans les activités d'expression orale, de lecture et d'écriture sont à la fois moyens et finalités.

En lien avec les autres enseignements généraux et avec les enseignements professionnels, le programme de français contribue à l'acquisition d'une culture commune. Les problématiques et les supports qu'il propose croisent un enseignement pluridisciplinaire de l'histoire des arts qui s'inscrit dans le prolongement du collège.

## I – Finalités

L'enseignement du français en CAP vise l'acquisition de quatre compétences :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique ;
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

## II – Capacités

La compréhension de soi, du monde environnant, de l'univers professionnel, de la Cité, prend appui sur les capacités suivantes :

- savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir :
  - reformuler ce que l'on vient d'apprendre et expliquer ce que l'on vient de faire,
  - effectuer une recherche et confronter des informations,
  - mobiliser ses connaissances, les formaliser, les réutiliser,
  - passer du préjugé au raisonnement ;
- savoir lire, savoir écrire :
  - lire tous les discours et tous les genres de textes,
  - saisir l'organisation et les enjeux des messages écrits et oraux,
  - prendre en compte le destinataire ; choisir le type de discours attendu dans une production écrite ou orale,
  - utiliser une langue correcte et les codes requis dans une situation de communication ;
- savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter :
  - se dire, dire le monde, avec un vocabulaire précis (narration, description, exposition),
  - prendre sa place dans les débats contemporains (argumentation),
  - prendre conscience des usages personnels et sociaux de la langue, les réutiliser ;
- savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles :
  - découvrir la permanence des grandes questions qui se sont posées à l'homme,
  - prendre en compte la diversité des réponses qui leur ont été apportées,
  - faire porter l'analyse et l'explication sur des productions fictionnelles.

## III – Attitudes

- Accepter d'entrer dans l'échange oral.
- Mettre son expérience à distance par la lecture et l'écriture.
- Être curieux de l'expérience des autres à travers les livres, les films, les images.
- Être conscient de la diversité de la communauté humaine, des codes et des usages sociaux.
- S'intéresser à l'actualité.
- Accepter de relire et de réécrire pour progresser et mener un projet à son terme.

## IV – Démarches

### 1. Problématiques et pratiques de lecture

Les capacités visées par l'enseignement du français sont travaillées à partir des problématiques et pratiques de lecture suivantes.

Se construire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Individualisme et altérité</li><li>- Recherche et affirmation de soi</li><li>- La marge et la norme</li></ul>
S'insérer dans le groupe	<ul style="list-style-type: none"><li>- La mise en scène et la résolution du conflit</li><li>- Se dire et dire le monde avec humour</li><li>- Rituels d'intégration, rites de passage et traditions</li></ul>
S'insérer dans l'univers professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Responsabilité individuelle et collective</li><li>- Représentations, valorisation et dévalorisation du monde du travail</li><li>- Travail et réalisation de soi / travail et négation de soi</li></ul>
S'insérer dans la Cité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cultures communautaires et mondialisation</li><li>- Récits de voyage et représentations de l'autre</li><li>- Découverte de l'autre et confrontation des valeurs</li></ul>

L'enseignant organise autour de ces problématiques des activités dont l'enjeu est de mener à terme une lecture, d'un extrait ou d'une œuvre, pour en construire le sens. Dans cette perspective, l'enseignant fait varier les modalités de lecture suivantes.

#### Les lectures cursives

Elles se pratiquent sur tous les textes ou supports visuels, dès lors qu'il s'agit d'en prendre connaissance globalement. C'est la forme de lecture la plus libre et la plus courante. Elle permet la découverte d'un grand nombre de textes. Elle se pratique aussi bien dans l'espace du cours qu'en dehors (au CDI, par exemple). Elle trouve particulièrement sa place dans les « lectures en réseau », lorsque l'enseignant fait précéder, accompagner ou poursuivre des lectures pour enrichir la saisie d'une problématique.

#### Les lectures analytiques

Elles se pratiquent sur tous les textes ou documents, dès lors qu'il s'agit d'en rendre compte de façon détaillée : texte littéraire, article de presse, image publicitaire, séquence d'un film, tableau, dessin de presse, illustration documentaire. Le lecteur s'assure de la compréhension du message (sens explicite, contenu référentiel) et de la perception de sa visée (sens implicite, effet sur le destinataire). La lecture analytique, par lecture et relectures, permet de justifier les premières impressions de lecture et de fonder une interprétation.

#### La contextualisation

En lien avec l'histoire, les activités de lecture aident à situer une œuvre dans son contexte. L'enseignant veille à ce que se construise au fil des lectures une représentation précise de ce contexte (données historiques et réalités socio-économiques). Il ne s'agit pas, en CAP, d'étudier l'histoire littéraire mais de sensibiliser l'esprit aux situations historiques et, en reprenant les acquis du

collège, de dessiner les principaux points de repères culturels, moyens d'intégration dans la société.

Ces modalités s'appliquent indifféremment aux deux objets de lecture suivants.

### **Le groupement de textes**

Confronter des textes permet une lecture dynamique autour d'un projet. Les différents textes s'éclairent les uns les autres, et leur mise en relation rend compte de leurs convergences et de leurs divergences. Par le jeu des confrontations, le groupement de textes met en lumière la diversité des écrits.

### **La lecture des œuvres intégrales**

La finalité est de faire découvrir que les œuvres littéraires d'aujourd'hui ou d'hier ont quelque chose à dire aux lecteurs d'aujourd'hui. Faire lire et étudier des œuvres, c'est donner la possibilité de confronter les réflexions, les émotions, les questions des lecteurs à celles des générations précédentes ou à celles de leurs contemporains. L'étude d'un film poursuit la même finalité : faire percevoir que le film de cinémathèque et le « film à succès de l'année » sont analysables avec les mêmes outils de lecture et sont comparables dans leur réception : qu'ont-ils dit, que disent-ils aux spectateurs ? Comment le disent-ils ? Pourquoi peut-on les apprécier ou ne pas les apprécier ?

L'œuvre peut aussi être étudiée à travers un parcours de lecture. Ce parcours répond à un projet précis et choisi de façon à susciter la curiosité des lecteurs. Il permet de faire connaître des œuvres majeures dont on se prive trop souvent en raison de leur richesse. Dans le parcours de lecture, ce qui n'est pas lu est résumé par le professeur, ou recherché dans une documentation (manuels scolaires, ouvrages parascolaires, multimédia), ou présenté lors d'un exposé... Le parcours de lecture se nourrit volontiers d'approches variées de l'œuvre : adaptation cinématographique, captation théâtrale, adaptation en bande dessinée, œuvre en version abrégée.

## **2. Écriture / Réécriture**

Réécrire consiste à améliorer en permanence son texte en l'enrichissant, en le modifiant, en le révisant et en l'adaptant le plus possible à la commande. Les critères de réussite d'une réécriture permettent l'autoévaluation de l'écrit produit et construisent l'autonomie de l'élève. Des moments de prise de recul et de réflexion sont organisés afin de lui permettre de se décentrer et de devenir son propre lecteur. On découvre ainsi la réception par un autre lecteur du texte produit.

L'écriture longue s'inscrit dans le cadre d'un projet, la tâche globale d'écriture, afin que le but à atteindre, la production à réaliser, les notions et savoir-faire nécessaires à cette réalisation soient définis dès le début de la séquence.

La dimension sociale de l'écriture, qui se découvre à travers des types d'écrits variés et inscrits dans de vraies situations de communication (vrai courrier, nouvelle à faire lire à un public...) donne sens aux apprentissages attendus.

## V – Contenus et mise en œuvre

### Pratique raisonnée de la langue (expression orale et écrite)

Continuer l'apprentissage de la langue en CAP, c'est donner aux candidats les moyens :

- de se construire : pouvoir parler d'eux, exprimer leurs réflexions et leurs sentiments ;
- de s'insérer : avoir un langage commun avec leurs pairs, avec leurs formateurs et les acteurs du monde professionnel, avec les membres de la communauté civique ;
- de construire leurs savoirs : rendre compte d'une expérience, d'une démarche, d'une recherche personnelle, d'une lecture, d'un apprentissage pour formaliser, organiser, mémoriser les savoirs.

La pratique raisonnée de la langue s'inscrit dans le cadre de la séquence au cours de moments privilégiés que l'enseignant organise et pendant lesquels :

- il fait observer dans les supports textuels et dans les textes produits des faits de langue précis ;
- il aide à prendre de la distance par rapport à la langue, orale ou écrite, pour comprendre les erreurs commises et envisager des remédiations ;
- il construit avec lui des repères (fiches, glossaire, tableaux, exemples...) qu'il fait réutiliser aussi souvent que possible ;
- il prend le temps de s'assurer de la mémorisation de ces repères.

### Langue

L'enseignant organise les observations et les exercices de réutilisation autour des entrées suivantes.

Cohérence du discours et du texte	<ul style="list-style-type: none"><li>– Procédés de reprise, substituts, pronoms personnels</li><li>– Connecteurs logiques</li><li>– Expression temporelle (antériorité, simultanéité, postériorité)</li><li>– Système des temps du récit, système des temps du discours</li><li>– Énonciation</li><li>– Citation du discours d'autrui (discours direct, indirect, reformulation, verbes introducteurs, attribution de la citation)</li><li>– Modalisation</li></ul>
Cohérence grammaticale	<ul style="list-style-type: none"><li>– Accords en genre et en nombre au sein du groupe nominal, entre groupe sujet et groupe verbal</li><li>– Expansion du nom, adjectifs et adverbes</li><li>– Nominalisation</li><li>– Types de phrases</li><li>– Phrase simple et phrase complexe (coordination et juxtaposition)</li><li>– Tournures passives et impersonnelles, mode conditionnel</li></ul>
Cohérence lexicale	<ul style="list-style-type: none"><li>– Champ lexical, lexiques spécialisés</li><li>– Synonymie</li><li>– Registre de langue</li></ul>

Visée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dramatisation</li> <li>- Distance ironique et humoristique</li> <li>- Valorisation/dévalorisation</li> <li>- Procédés de l'exagération</li> </ul>
Lisibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en page</li> </ul>

Il est essentiel d'enrichir le vocabulaire des candidats au CAP. À cette fin, le vocabulaire est étudié selon les problématiques indiquées ci-dessous, mettant en jeu les ensembles de termes que chacune d'elles appelle. Cette étude s'accompagne d'observations sur la précision, l'usage des synonymes et para-synonymes, le lexique des idées.

La pratique raisonnée de la langue se réalise dans les activités d'expression orale et d'expression écrite proposées ci-dessous.

### Activités d'expression orale

Activités	Exemples
Apprentissage de la voix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre la parole dans le débat, adapter le niveau sonore à la taille du groupe, travailler l'élocution lors d'un exposé</li> <li>- S'exercer à lire à haute voix des textes non littéraires (clarté de la diction), des textes littéraires, seul ou à plusieurs (diction, intonation, rythme, enchaînement)</li> </ul>
Écoute et prise en compte de la parole de l'autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre un débat et soutenir son attention dans la durée</li> <li>- Reformuler, résumer l'argumentation d'autrui avant de la commenter, de la discuter, de la réfuter</li> <li>- Prendre des notes dans une discussion et restituer fidèlement le cours des échanges</li> <li>- Attribuer chaque argument à son auteur au cours d'un compte rendu de débat</li> </ul>
Affirmation de soi dans le groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter en vue d'une intégration dans le groupe, d'un entretien d'embauche</li> <li>- Expliquer ce qu'on a fait, comment on l'a fait, pourquoi on l'a fait</li> <li>- Raconter une activité réalisée à l'atelier, une journée de stage</li> <li>- Tenir un rôle, construire une posture dans une argumentation</li> </ul>
Échange et action orale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte le destinataire en fonction de l'effet à produire : le soutenir dans son point de vue, l'étonner, le faire réagir, le contredire, l'apaiser</li> <li>- Gérer son temps de parole en fonction des autres</li> <li>- S'assurer de la bonne circulation du propos : choix d'un niveau de langue et d'un vocabulaire adapté, précision du lexique, attention portée aux réactions de l'autre</li> </ul>



## Activités d'expression écrite

Activités	Exemples
Rédiger un texte fonctionnel	Notice d'information, CV, résumé, compte rendu d'une tâche effectuée en entreprise, journal de bord, rédaction d'une note en communication différée, demande de renseignements, transposition d'un schéma explicatif en texte explicatif...
Rédiger un récit	Invention d'un récit, suite de texte, transposition d'un récit avec changement de point de vue, de registre, récit épistolaire, récit à la première personne (narrateur élève/narrateur fictif à construire)...
Rédiger un dialogue	Insertion d'un dialogue dans un récit, dialogue de théâtre, réécriture d'une argumentation sous la forme d'un dialogue...
Rédiger une description ou un portrait	Description fonctionnelle ; description fictionnelle, par exemple cadre dans lequel se joue une scène, s'inscrit une histoire ; portrait du destinataire auquel s'adresse un message ; description et portrait en fonction d'une intention (pour faire rire, pour émouvoir, pour convaincre)...
Rédiger un texte argumentatif	Lettre de motivation, exposé d'une opinion personnelle, compte rendu d'un débat argumenté, demande argumentée, formulation d'un contre-argument, justification d'un point de vue, variation des arguments en fonction de destinataires différents...

## VI – Synthèse

### 1. Se construire

- Individualisme et altérité.
- Recherche et affirmation de soi.
- La marge et la norme.

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raconter</li> <li>- Se raconter</li> <li>- Se présenter</li> <li>- Justifier un choix, un avis, formuler une opinion personnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire / écrire un récit à la première personne</li> <li>- Se présenter</li> <li>- Justifier un choix, un avis, formuler une opinion personnelle</li> <li>- Tirer une leçon, une morale, d'un récit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des variations sur le narrateur, le temps, l'ordre du récit</li> <li>- Rechercher des substituts lexicaux ou pronominaux</li> <li>- Attribuer des émotions différentes à un personnage</li> <li>- Utiliser des procédés d'exagération : du portrait à la caricature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chanson</li> <li>- Poésie</li> <li>- Récit de vie</li> <li>- Autobiographie</li> <li>- Journal intime</li> <li>- Portraits littéraires, picturaux, photographiques</li> <li>- Images et messages publicitaires</li> <li>- Film</li> </ul>

## 2. S'insérer dans le groupe

- La mise en scène et la résolution du conflit.
- Se dire et dire le monde avec humour.
- Rituels d'intégration, rites de passage et traditions.

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écouter</li> <li>- Dialoguer</li> <li>- Répondre à des questions</li> <li>- Pratiquer l'interview</li> <li>- Rendre compte d'une lecture, d'un film</li> <li>- Exposer son opinion, reformuler l'opinion d'autrui et dépasser son opinion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire des textes fictionnels</li> <li>- Rédiger une lettre personnelle</li> <li>- Rédiger un fax, un courrier</li> <li>- Rédiger un court argumentaire</li> <li>- Rédiger un message publicitaire avec prise en compte du destinataire</li> <li>- Poursuivre un dialogue, un récit, en tenant compte du registre</li> <li>- Transposer un récit</li> <li>- Inventer un récit, une description, à partir d'indices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître et utiliser les différents types de phrases</li> <li>- Écrire un message à communication directe ou différée</li> <li>- Construire un champ lexical en liaison avec une argumentation</li> <li>- Identifier la situation de communication d'une affiche, d'un récit, d'une interview</li> <li>- Insérer un dialogue dans un récit : ponctuation et mise en page, verbes introducteurs de paroles, discours direct</li> <li>- Insérer une description dans un récit et employer des procédés de caractérisation : proposition relative, comparaison, lexique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Presse, médias</li> <li>- Théâtre</li> <li>- Littérature fantastique et policière</li> <li>- Littérature de jeunesse</li> <li>- Images et messages publicitaires</li> <li>- Film</li> <li>- Bande dessinée, textes humoristiques</li> </ul>

## 3. S'insérer dans l'univers professionnel

- Responsabilité individuelle et collective.
- Représentations, valorisation et dévalorisation du monde du travail.
- Travail et réalisation de soi/travail et négation de soi.

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre compte d'une activité</li> <li>- Expliquer un fonctionnement, un itinéraire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire des textes fictionnels et documentaires</li> <li>- Rédiger un CV</li> <li>- Rédiger une lettre de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer un événement en insistant sur les causes et/ou sur les conséquences : connecteurs logiques, phrase complexe, mode</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes fictionnels sur l'univers du travail</li> <li>- Documents d'entreprise</li> <li>- Encyclopédies, dictionnaires</li> </ul>

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le compte rendu d'une recherche</li> <li>- Comprendre, produire, expliquer, justifier un choix professionnel</li> <li>- Participer à une réunion pour faire des choix</li> <li>- Tirer le bilan de sa période de formation en entreprise</li> <li>- Interroger quelqu'un sur sa période de formation en entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>motivation</li> <li>- Passer du schéma au texte, du texte au schéma</li> <li>- Mettre en relation, comparer différents supports : textes, tableaux, schémas</li> <li>- Constituer une documentation, la classer, en faire la synthèse : tableaux, fiches, panneaux, résumé</li> <li>- Expliquer un fonctionnement</li> <li>- Rendre compte du déroulement chronologique d'une activité</li> <li>- Tenir son journal de bord</li> <li>- Rédiger le compte rendu de sa période de formation en entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>conditionnel</li> <li>- Réaliser un glossaire professionnel</li> <li>- Rechercher des mots clés pour effectuer une recherche</li> <li>- Transformer une petite annonce en texte rédigé</li> <li>- Rédiger une annonce</li> <li>- Comprendre l'écriture d'un message professionnel : nominalisation, tournures passives et impersonnelles, reprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Presse, médias</li> <li>- Film documentaire</li> <li>- Association texte/illustration, schéma/commentaire</li> </ul>

#### 4. S'insérer dans la Cité

- Cultures communautaires et mondialisation.
- Récits de voyage et représentations de l'autre.
- Découverte de l'autre et confrontation des valeurs.

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre compte d'un événement de l'actualité</li> <li>- Participer à un débat d'opinion</li> <li>- Analyser un débat contradictoire</li> <li>- Faire la synthèse d'un débat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire des textes fictionnels, dont des œuvres littéraires</li> <li>- Écrire, répondre au courrier des lecteurs</li> <li>- Lire, écrire un article de faits divers</li> <li>- Lire, écrire un article d'opinion</li> <li>- Lire, écrire une lettre ouverte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les marques de la présence et de l'implication de l'émetteur et du récepteur : énonciation, modalisation</li> <li>- Lexique du jugement de valeur, de l'objection</li> <li>- Écrire en faisant varier les destinataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récits de voyage et littérature de science fiction</li> <li>- Presse, médias</li> <li>- Discours argumentatifs, écrits sociaux et littéraires</li> <li>- Littérature engagée (dont poésie)</li> <li>- Images publicitaires, caricatures</li> </ul>



# H

## histoire, géographie et éducation civique

■ Annexe de l'arrêté du 8 janvier 2010

### Introduction

Le nouveau programme de CAP a pour but d'aider les élèves, les apprentis et les adultes en formation à mieux connaître et mieux comprendre en histoire la diversité des sociétés et la richesse des cultures, à mieux saisir en géographie les enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à exercer en éducation civique une citoyenneté responsable. Il se situe dans la continuité des apprentissages du collège et laisse au professeur une large initiative pour opérer des choix afin de prendre en compte la diversité des classes et des situations de formation.

En histoire et en géographie, la plupart des thèmes étudiés ont été maintenus, certains intégralement, d'autres avec une formulation plus précise et un champ historique et géographique plus étendus. D'autres thèmes ont été introduits, offrant des thématiques nouvelles aux curiosités des enseignants et des élèves. Afin d'harmoniser la présentation des programmes de l'enseignement professionnel, le programme se décline en trois colonnes : les sujets d'étude, les situations, les orientations et mots-clés.

Le programme offre des possibilités de choix entre les sujets d'étude. En histoire comme en géographie, on en étudie au moins trois parmi les quatre inscrits au programme. Pour chaque sujet d'étude, l'enseignant choisit au moins une situation dans la liste proposée.

Chacun des sujets d'étude, en histoire mais aussi en géographie, ouvre la voie à des prolongements littéraires ou artistiques, tels qu'ils ont été définis par les instructions officielles. Ils permettront aux enseignants d'utiliser leur bivalence, mais aussi de travailler en interdisciplinarité, afin de nourrir et d'enrichir l'appétence des élèves pour l'histoire des arts.

Le programme d'éducation civique insiste sur l'apprentissage concret des règles qui permettent le respect de l'autre et la formation à l'exercice de la citoyenneté. Dans le même esprit qu'en histoire - géographie, le professeur choisira deux thèmes parmi ceux qui sont proposés.

Il n'est pas d'enseignement d'histoire, de géographie et d'éducation civique qui ne suppose l'acquisition ou le renforcement de capacités. Certaines sont plus spécifiques à l'histoire - géographie - éducation civique ; beaucoup se croisent avec les autres disciplines et concourent, notamment, à la maîtrise de l'écrit et de l'oral et à l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique.

# Histoire

Le programme insiste sur un certain nombre de grands changements culturels, économiques, politiques à l'époque moderne et leurs effets sur les sociétés en Europe et dans le monde. Il offre par ailleurs à l'étude les mutations sociales, économiques et politiques de la France de 1830 à nos jours.

On étudie au moins trois sujets d'étude parmi les quatre suivants. Pour chaque sujet d'étude, on étudie au moins une situation choisie parmi celles indiquées.

Sujets d'étude	Situations	Orientations et mots-clés
1. Voyages et découvertes, XVI <sup>ème</sup> -XVIII <sup>ème</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique</li> <li>- Le tour du monde de Bougainville</li> <li>- James Cook et l'exploration du Pacifique</li> </ul>	<p>On montre que les <b>découvertes</b>, outre à des motifs économiques et géopolitiques, répondent, surtout au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à une nouvelle soif de connaissances des Européens, notamment pour les terres, les hommes, la faune et la flore des nouveaux mondes.</p> <p><b>Histoire des arts</b> : peintures navales ; Henri Queffelec « Le Voyage de la Boudeuse », etc.</p>
2. Être ouvrier en France du XIX <sup>ème</sup> au XXI <sup>ème</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1892, Jean Jaurès et la grève de Carmaux</li> <li>- 1936, les occupations d'usine</li> <li>- Être ouvrier à...</li> <li>- Progrès techniques et transformation des conditions de travail dans un secteur de production, etc.</li> </ul>	<p>On rappelle l'évolution du monde ouvrier de 1830 à la fin des Trente Glorieuses. On présente la formation d'une conscience de classe à travers les luttes sociales et politiques (<b>grèves, syndicalisme, partis</b>) et le processus d'intégration républicaine. On étudie la condition ouvrière et l'impact des progrès techniques sur les conditions de travail.</p> <p><b>Histoire des arts</b> : Louis Guilloux : « La Maison du peuple » ; chansons ouvrières, etc.</p>
3. La République en France	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le droit de vote en France : évolution et débats</li> <li>- Le président de la République sous la V<sup>ème</sup> République</li> <li>- République et laïcité : loi de 1905</li> </ul>	<p>La <b>République</b> a mis du temps à s'installer en France et a été souvent remise en cause. La question du vote a toujours été un débat, qu'il s'agisse du <b>suffrage universel</b>, du vote des femmes, ou de celui des étrangers. Sous le même vocable, le rôle du <b>président de la République</b> a été très différent selon les différentes républiques. La laïcité, inscrite dans la Constitution, est un principe essentiel de la République.</p> <p><b>Histoire des arts</b> : « La Liberté guidant le peuple » de Delacroix ; affiches ; les photos officielles des présidents de la République, etc.</p>
4. Guerres et conflits en Europe au XX <sup>ème</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Verdun et la mémoire de la bataille : une prise de conscience européenne ?</li> <li>- Le génocide juif : un crime contre l'humanité</li> <li>- Un conflit localisé récent</li> </ul>	<p>Les <b>causes et les typologies des conflits</b> sont abordées à travers des <b>exemples de guerre</b> au XX<sup>e</sup> siècle (unité nationale, guerre mondiale, guerre civile, conflit ethnique, etc.). Les conditions des batailles sont transformées par les bouleversements technologiques. Les notions de génocide et de <b>crime contre l'humanité</b> sont élaborées et reprises par le droit international.</p> <p><b>Histoire des arts</b> : Zadkine : « La ville détruite » ; Otto Dix : « Der Krieg » ; Gromaire : « La Guerre » ; Vélickovic (sur les guerres de l'ex-Yougoslavie), etc.</p>

## Géographie

Le programme met l'accent sur quelques enjeux fondamentaux pour les sociétés qu'il convient d'étudier dans la perspective du développement durable et de la mondialisation qui intègre les économies et les territoires dans un système planétaire.

On étudie au moins trois sujets d'étude parmi les quatre suivants. Pour chaque sujet d'étude, on étudie au moins une situation choisie parmi celles indiquées.

Sujets d'étude	Situations	Orientations et mots-clés
<b>1. Le développement inégal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inégalités face à la santé dans le monde</li> <li>- Les inégalités dans l'accès à l'eau</li> <li>- Les inégalités socio-spatiales dans une grande agglomération</li> </ul>	Dans la perspective d'un développement durable, on établit la distinction entre la <b>croissance</b> et le <b>développement</b> . On montre que la division entre un Nord développé et un Sud moins développé ne donne pas une image complète des <b>dynamiques de développement</b> du monde et que les <b>inégalités socio-spatiales</b> existent à toutes les échelles géographiques.
<b>2. Nourrir les hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Inde : plus d'un milliard d'hommes à nourrir</li> <li>- L'agro-business aux États-Unis</li> <li>- La sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne</li> </ul>	On constate la persistance de la <b>malnutrition</b> et de la <b>sous-nutrition</b> malgré la croissance des disponibilités alimentaires permise par les <b>révolutions agricoles</b> , l'extension des terres cultivées et le développement des échanges. On s'interroge sur les moyens d'assurer la <b>sécurité alimentaire</b> et de développer une <b>agriculture durable</b> .
<b>3. Les sociétés face aux risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un risque naturel dans un DOM-ROM ou en métropole</li> <li>- Le couloir de la chimie au sud de Lyon</li> <li>- Les inondations au Bangladesh</li> </ul>	On rappelle que les hommes peuvent être confrontés à des <b>risques naturels</b> et que leurs activités sont parfois à l'origine de <b>risques technologiques</b> . On analyse les facteurs de l' <b>inégalité de vulnérabilité</b> des hommes et des sociétés. On interroge la capacité de ces dernières à mettre en œuvre des politiques de <b>prévention</b> .
<b>4. Mondialisation et diversité culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cinéma américain</li> <li>- Les goûts alimentaires</li> <li>- Les langues</li> </ul>	On présente l'émergence d'une <b>culture mondiale</b> . On montre que la vitalité des <b>métissages culturels</b> n'exclut pas la pluralité de cultures singulières qui témoignent des <b>appartenances identitaires</b> .

## Éducation civique

Les thèmes invitent à construire la citoyenneté à partir de l'environnement quotidien de l'élève, de l'apprenti ou de l'adulte en formation pour l'élargir à des questions de société qui interrogent le citoyen.

On aborde au moins deux thèmes parmi les quatre proposés. Pour chaque thème on choisit au moins un sujet.

Thèmes	Sujets possibles	Orientations
<b>1. Droits et devoirs des membres de la communauté éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les instances de la vie lycéenne</li> <li>- Le droit d'expression au lycée</li> <li>- Le règlement intérieur</li> <li>- La prévention de la violence en milieu scolaire</li> </ul>	<p>Au sein de la communauté éducative chacun a <b>des droits et des devoirs</b> qui sont différents selon le statut et la fonction. On réfléchit à la mise en œuvre par les élèves de leurs droits et obligations dans l'établissement, ce qui leur permet de faire l'apprentissage des principes et des méthodes de la démocratie et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.</p>
<b>2. Égalité, différences, discriminations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un exemple d'exclusion lié au racisme, au sexisme ou au handicap</li> <li>- Les salaires hommes-femmes</li> <li>- La discrimination positive en débat</li> </ul>	<p>La Constitution affirme et garantit l'<b>égalité juridique</b> entre les citoyens. Toute atteinte à ce principe est contraire à la loi. Il existe en revanche dans la société des inégalités et des différences économiques, sociales, religieuses et culturelles entre les personnes qui peuvent conduire à des <b>discriminations</b>. À partir d'exemples, on identifie différentes formes de discrimination dont certaines sont passibles de <b>sanctions pénales</b>.</p>
<b>3. Le citoyen et les médias</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pouvoir de l'image</li> <li>- La liberté d'expression et les nouveaux médias</li> <li>- Un grand événement à partir de la « une » des journaux</li> </ul>	<p>Tout citoyen responsable doit <b>s'informer</b> afin de pouvoir <b>exercer des choix</b> et de se forger une opinion sur les grandes questions d'actualité. On souligne la nécessité de développer l'<b>esprit critique</b> et d'amorcer une réflexion sur le traitement de l'information, ses impacts sur la société et les dérives possibles.</p>
<b>4. Le citoyen et la justice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être juré en cour d'assises</li> <li>- Le droit, la loi, la liberté</li> <li>- La condition pénitentiaire</li> </ul>	<p>Une <b>justice indépendante et égale pour tous</b> est un élément constitutif de l'État de droit. On met en évidence l'utilité sociale de cette institution et on fait réfléchir sur l'articulation entre la liberté et le droit.</p>



## Capacités - histoire - géographie - éducation civique

Les élèves, les apprentis ou les adultes en formation doivent acquérir les capacités suivantes :

### Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace

#### En histoire

- Dater des faits importants relatifs à la situation
- Dater des faits et les situer dans un contexte chronologique
- Distinguer temps long et temps court

#### En géographie

- Localiser une situation par rapport à des repères : pays, continent, domaine bioclimatique
- Lire différents types de cartes

### Mettre en œuvre des démarches et des connaissances

#### En histoire

- Raconter un événement historique
- Caractériser un personnage et son action en rapport avec la situation étudiée

#### En géographie

- Décrire une situation géographique
- Caractériser une situation géographique

#### Capacités communes

- Montrer en quoi la situation étudiée est caractéristique du sujet d'étude
- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée
- Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions
- Utiliser un vocabulaire spécifique
- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique

### Exploiter des documents

#### En histoire

- Distinguer la date de production de celle des faits rapportés

## En géographie

- Compléter une carte simple, un croquis simple, un schéma fléché simple

### Capacités communes

- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans le document selon des critères donnés
- Identifier la nature, l'auteur et les informations accompagnant le document
- Relever les informations essentielles contenues dans le document et les mettre en relation avec ses connaissances
- Dégager l'intérêt et les limites du document
- Repérer des informations identiques ou complémentaires dans un ensemble documentaire
- Résumer à l'écrit, à l'oral l'idée essentielle d'un document ou lui donner un titre

## Maîtriser des outils et des méthodes

### Capacités communes

- Utiliser des usuels : atlas, manuels scolaires, dictionnaires, les TUIC (techniques usuelles de l'information et de la communication)
- Rendre compte à l'oral ou à l'écrit, à titre individuel ou au nom d'un groupe
- Rédiger un paragraphe organisé en utilisant un vocabulaire historique ou géographique
- Travailler en équipe
- Présenter à l'oral un court exposé structuré

# Organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux CAP

Le décret du 24 avril 2002 modifié par l'article du 24 février 2010

JO n° 154 du 27 avril 2002 et JO n° 10 du 24 février 2010

JO n° 23 du 25 février 2002 et JO n° 10 du 24 février 2010

Le ministre de l'Éducation nationale, par le directeur de l'enseignement,

Vu le décret n° 2002-473 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis du comité interprofessionnel consulté le 11 février 2002 ;

Vu l'avis du comité supérieur de l'enseignement du 14 mars 2002,

## Horaires

Article 1 – La durée et les horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire conduisant à la délivrance des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) sont définies conformément aux tableaux figurant en annexe du présent décret.

La fin de la durée de la période de formation en milieu professionnel, telle qu'elle est fixée par son arrêté de création, chaque spécialité de CAP est rattachée à l'un des niveaux suivants :

Article 2 (modifié par l'article 4 du décret du 24 février 2010) – Dans le cadre des enseignements obligatoires :

les enseignements peuvent être dispensés dans une formation professionnelle sous statut scolaire en plusieurs années et en plusieurs unités de formation. Le volume horaire consacré à ces enseignements est réparti à égalité entre les disciplines d'enseignement général et les disciplines d'enseignement technologique et professionnel.

NOTA : Conformément à l'article 4 du décret du 24 février 2010, ces dispositions sont applicables à la rentrée 2010 aux élèves de 1<sup>er</sup> année et à la rentrée 2011 aux élèves de 2<sup>e</sup> année.

Article 3 – Certains CAP intègrent dans leur programme et leur déroulement relatifs aux compétences professionnelles des éléments relatifs aux disciplines générales. La formation concernant ces éléments est dispensée dans le cadre du volume horaire attribué à l'enseignement professionnel et technologique, selon modalités et des modalités fixés par instruction ministérielle, après avis des commissions professionnelles consultatives concernées.



# Organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux CAP

■ Arrêté du 24 avril 2002 modifié par l'arrêté du 24 février 2010

BO n° 21 du 23 mai 2002 et BO n° 14 du 8 avril 2010

JO du 3 mai 2002 et du 16 mars 2010

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

---

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif du 12 février 2002 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 14 mars 2002,

---

arrête

*Article 1* – La liste et les horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire conduisant à la délivrance des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) sont définis conformément aux tableaux figurant en annexes du présent arrêté.

En fonction de la durée de la période de formation en milieu professionnel, telle qu'elle est fixée par son arrêté de création, chaque spécialité de CAP est rattachée à l'un des tableaux précités.

*Article 2 (modifié par l'arrêté du 24 février 2010)* – Dans le cadre des enseignements obligatoires :

un ou plusieurs projets pluridisciplinaires à caractère professionnel sont réalisés en première année et en deuxième année de formation. Le volume horaire consacré à ce ou ces projets est réparti à égalité entre les disciplines d'enseignement général et les disciplines d'enseignement technologique et professionnel.

*NOTA : Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 24 février 2010, ces dispositions sont applicables à la rentrée 2010 aux élèves de 1<sup>re</sup> année et à la rentrée 2011 aux élèves de 2<sup>e</sup> année.*

*Article 3* – Certains CAP intègrent dans leur programme et leur référentiel relatifs aux compétences professionnelles des éléments relevant des disciplines générales. La formation concernant ces éléments est dispensée dans le cadre du volume horaire attribué à l'enseignement professionnel et technologique, selon un horaire et des modalités fixés par instruction ministérielle, après avis des commissions professionnelles consultatives concernées.

*Article 4* – Pour chaque élève, le volume horaire des enseignements et des activités encadrées ne doit pas excéder huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine.

*Article 5 (modifié par l'arrêté du 24 février 2010)* – Les enseignements peuvent être dispensés en classe entière ou en groupes à effectif réduit.

Chaque grille horaire indique par matière le volume horaire donnant lieu au doublement de la dotation horaire professeur lorsque les effectifs suivants sont atteints :

- à partir du 19<sup>e</sup> élève : français et histoire-géographie, mathématiques, activités de laboratoire en sciences physiques, arts appliqués et cultures artistiques, vie sociale et professionnelle, éducation civique ;
- à partir du 16<sup>e</sup> élève : langue vivante, enseignement technologique et professionnel, à l'exception des spécialités de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation, de l'automobile et de la conduite ;
- à partir du 13<sup>e</sup> élève : enseignement technologique et professionnel des spécialités de l'hôtellerie-restauration et de l'alimentation ;
- à partir du 11<sup>e</sup> élève : enseignement technologique et professionnel des spécialités de l'automobile ;
- à partir du 6<sup>e</sup> élève : enseignement technologique et professionnel des spécialités de la conduite.

Pour la réalisation des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

*NOTA : conformément à l'article 4 de l'arrêté du 24 février 2010, ces dispositions sont applicables à la rentrée 2010 aux élèves de 1<sup>re</sup> année et à la rentrée 2011 aux élèves de 2<sup>e</sup> année.*

*Article 6* – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter :

- de la rentrée 2002 pour les premières années ;
- de la rentrée 2003 pour les deuxièmes années.

*Article 7* – Les arrêtés modifiés du 13 novembre 1980, du 30 janvier 1981 et du 9 octobre 1986 fixant respectivement les horaires des CAP industriels, des CAP des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation ainsi que des CAP tertiaires sont abrogés.

À titre transitoire, pour les CAP dont l'arrêté de création indique une période en entreprise d'une durée inférieure à douze semaines :

- la durée de la période en entreprise prévue par l'arrêté de création est maintenue en l'attente de la mise en conformité de celui-ci avec le décret susvisé ;
- la liste des enseignements dispensés est celle prévue dans les annexes du présent arrêté ;
- l'horaire cycle par discipline d'enseignement général ne peut être inférieur à l'horaire cycle indiqué dans la grille figurant en annexe 2 du présent arrêté ;
- l'horaire cycle d'enseignement professionnel (y compris la formation en entreprise) ne peut être inférieur à 1 350 h.

Article 8 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Niveau d'enseignement et discipline	Primaire		Secondaire		Tertiaire		Total	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	
	Classe	Nombre d'élèves	Classe	Nombre d'élèves	Classe	Nombre d'élèves														Classe
Langue française	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
Mathématiques	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
Langue étrangère	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
Arts	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
Éducation physique	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
Total	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180
	60	30	60	30	60	30	180	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	60	30	180

Annexe 1 - Durée de la journée en heures hebdomadaires : 18 heures

## Annexe 1 - Durée de la période de formation en milieu professionnel : 12 semaines

(Arrêté du 24 février 2010. BO n° 14 du 8 avril 2010. JO du 16 mars 2010)

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle		
	Horaire annuel sur 30 semaines					Horaire annuel sur 27 semaines					Horaire global sur 57 semaines		
	Total	dont en classe entière	dont en groupe effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif			
Français, histoire - géographie, éducation civique	120	45	60	15 (a)	45 (c)	4 (1,5+2+0,5) (b)	108	40,5	54	13,5 (a)	54 (c)	4 (1,5+2+0,5) (b)	228
Mathématiques - sciences (1)	105	45	60	À définir		3,5 (1,5+2)	94,5	40,5	54	À définir		3,5 (1,5+2)	199,5
Langue vivante	60	30	30	À définir		2 (1+1)	54	27	27	À définir		2 (1+1)	114
Arts appliqués et cultures artistiques	60	30	30	À définir		2 (1+1)	40,5	27	13,5	À définir		1,5 (1+0,5)	100,5
Éducation physique et sportive	75	75	0	Possible		2,5	67,5	67,5	0	Possible		2,5	142,5
Prévention santé environnement	30	0	30	À définir		1 (0+1)	40,5	13,5	27	À définir		1,5 (0,5+1)	70,5
Enseignement technologique et professionnel	540	90	405	45		18 (3+13,5+1,5) (b)	486	81	351	54		18 (3+13+2) (b)	1026
<b>Total</b>	<b>990</b>					<b>33</b>	<b>891</b>				<b>33</b>	<b>1881</b>	
dont - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel				90 (0+90)					108 (0+108)				



Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle
	Horaire annuel sur 30 semaines					Horaire annuel sur 27 semaines					Horaire global sur 57 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	
Aide individualisée (2)	30				1						
<b>Enseignements facultatifs</b>											
Atelier d'expression artistique	60	60	0		2	54	54	0		2	114
Atelier d'éducation physique et sportive	60	60	0		2	54	54	0		2	114

Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines	12 semaines
--	------------	------------	-------------

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme.

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

\* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

\*\* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1<sup>er</sup> nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2<sup>nd</sup> à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3<sup>ème</sup> correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.

## Annexe 2 - Durée de la période de formation en milieu professionnel : 14 semaines

(Arrêté du 24 février 2010. BO n° 14 du 8 avril 2010. JO du 16 mars 2010)

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle		
	Horaire annuel sur 29 semaines					Horaire annuel sur 26 semaines					Horaire global sur 55 semaines		
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif			
Français, histoire - géographie, éducation civique	116	43,5	58	14,5 (a)	43,5 (c)	4 (1,5+2+0,5) (b)	91	26	65	13 (a)	52 (c)	4 (1+2,5+0,5) (b)	220
Mathématiques - sciences (1)	101,5	43,5	58	À définir		3,5 (1,5+2)	91	39	52	À définir		3,5 (1,5+2)	192,5
Langue vivante	58	29	29	À définir		2 (1+1)	52	26	26	À définir		2 (1+1)	110
Arts appliqués et cultures artistiques	58	29	29	À définir		2 (1+1)	52	26	26	À définir		2 (1+1))	110
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	Possible		2,5	65	65	0	Possible		2,5	137,5
Prévention santé environnement	29	0	29	À définir		1 (0+1)	39	13	26	À définir		1,5 (0,5+1)	68
Enseignement technologique et professionnel	522	87	391,5	43,5		18 (3+13,5+1,5) (b)	442	78	312	52		17 (3+12+2) (b)	964
<b>Total</b> dont - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	957			87 (0+87)		33	845			104 (0+104)		32,5	1802

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle
	Horaire annuel sur 29 semaines					Horaire annuel sur 26 semaines					Horaire global sur 55 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	
Aide individualisée (2)	29				1						
<b>Enseignements facultatifs</b>											
Atelier d'expression artistique	58	58	0		2	52	52	0		2	110
Atelier d'éducation physique et sportive	58	58	0		2	52	52	0		2	110
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines					7 semaines					14 semaines

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme.

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

\* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

\*\* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1<sup>er</sup> nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2<sup>nd</sup> à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3<sup>ème</sup> correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer à l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.

### Annexe 3 - Durée de la période de formation en milieu professionnel : 16 semaines

(Arrêté du 24 février 2010. BO n° 14 du 8 avril 2010. JO du 16 mars 2010)

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle		
	Horaire annuel sur 28 semaines					Horaire annuel sur 25 semaines					Horaire global sur 53 semaines		
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit(*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif			
Français, histoire - géographie, éducation civique	126	42	70	14 (a)	42 (c)	4,5 (1,5+2,5+0,5) (b)	100	37,5	50	12,5 (a)	50 (c)	4 (1,5+2+0,5) (b)	126
Mathématiques - sciences (1)	112	56	56	À définir		4 (2+2)	87,5	37,5	50	À définir		3,5 (1,5+2)	199,5
Langue vivante	56	28	28	À définir		2 (1+1)	62,5	37,5	25	À définir		2,5 (1,5+1)	118,5
Arts appliqués et cultures artistiques	56	28	28	À définir		2 (1+1)	50	25	25	À définir		2 (1+1)	106
Éducation physique et sportive	70	70	0	Possible		2,5	62,5	62,5	0	Possible		2,5	132,5
Prévention santé environnement	28	0	28	À définir		1 (0+1)	37,5	12,5	25	À définir		1,5 (0,5+1)	65,5
Enseignement technologique et professionnel	476	84	350	42		17 (3+12,5+1,5) (b)	425	75	300	50		17 (3+12+2) (b)	901
<b>Total dont</b> - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	<b>924</b>			<b>84 (0+84)</b>		<b>33</b>	<b>825</b>			<b>100 (0+100)</b>		<b>33</b>	<b>1749</b>

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle
	Horaire annuel sur 28 semaines					Horaire annuel sur 25 semaines					Horaire global sur 53 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit(*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	
Aide individualisée (2)	28				1						
<b>Enseignements facultatifs</b>											
Atelier d'expression artistique	56	56	0		2	50	50	0		2	106
Atelier d'éducation physique et sportive	56	56	0		2	50	50	0		2	106
Période de formation en milieu professionnel	8 semaines					8 semaines					16 semaines

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme.

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

\* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

\*\* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1<sup>er</sup> nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2<sup>nd</sup> à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3<sup>ème</sup> correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.



# Les librairies et médiathèques du SCÉRÉN

des professionnels au service de l'éducation

## Académie d'Aix-Marseille

CRDP: 31, bd d'Athènes  
13232 Marseille Cedex 01  
T 04 91 14 13 12

*Autres implantations:*  
Digne-les-Bains, Gap, Avignon.

## Académie d'Amiens

CRDP: 45, rue Saint-Leu - BP 2605  
80026 Amiens Cedex 1  
T 03 22 71 41 60

*Autres implantations:* Laon, Beauvais.

## Académie de Besançon

CRDP: 5, rue des fusillés de la  
résistance - BP 1153  
25003 Besançon Cedex  
T 03 81 25 02 51

*Autres implantations:*  
Montbéliard, Pontarlier,  
Lons-le-Saunier, Vesoul, Belfort.

## Académie de Bordeaux

CRDP: 75, cours d'Alsace-Lorraine  
33075 Bordeaux Cedex  
T 05 56 01 56 70

*Autres implantations:*  
Mérignac, Périgueux, Mont-de-Marsan,  
Agen, Pau.

## Académie de Caen

CRDP: 21, rue du Moulin-au-Roy  
BP 5152 - 14070 Caen Cedex 5  
T 02 31 56 61 00

*Autres implantations:* Bayeux, Falaise,  
Lisieux, Vire, Saint-Lô, Cherbourg,  
Avranches, Alençon, Flers, L' Aigle.

## Académie de Clermont-Ferrand

CRDP: 15, rue d'Amboise - BP 10413  
63011 Clermont-Ferrand Cedex 1  
T 04 73 98 09 50

*Autres implantations:* Aurillac,  
Le-Puy-en-Velay, Moulins.

## Académie de Corse

CRDP: Immeuble Castellani  
BP 70961 - Avenue du Mont Thabor -  
20700 Ajaccio Cedex 9  
T 04 95 50 90 00

*Autre implantation:* Bastia.

## Académie de Créteil

CRDP: 2, allée des Marronniers  
77420 Champs-sur-Marne  
T 01 64 11 15 70

*Autres implantations:*  
Champigny-sur-Marne, Le Bourget,  
Melun.

## Académie de Dijon

CRDP: 3, avenue Alain-Savary  
BP 490 - 21013 Dijon Cedex  
T 03 80 73 85 00

*Autres implantations:*  
Nevers, Mâcon, Auxerre.

## Académie de Grenoble

CRDP: 11, av. du Général-Champon  
38031 Grenoble Cedex  
T 04 76 74 74 74

*Autres implantations:*  
Privas, Bourgoin-Jallieu, Valence,  
Chambéry, Annecy.

## Académie de la Guadeloupe

CRDP: rue de la Documentation  
Lotissement Petit Acajou - BP 385  
97183 Abymes Cedex  
T 05 90 82 48 33

## Académie de la Guyane

CRDP: 16, bd de la République  
BP 5010 - 97305 Cayenne  
T 05 94 28 91 61

## Académie de Lille

CRDP: 31, rue Pierre Legrand  
BP 30054 - 59007 Lille  
T 03 59 03 12 00

*Autres implantations:*  
Valenciennes, Dunkerque, Arras, Calais.

## Académie de Limoges

CRDP: 39 F, rue Camille-Guérin  
87036 Limoges Cedex  
T 05 55 43 56 50

*Autres implantations:*  
Limoges, Tulle, Guéret.

## Académie de Lyon

CRDP: 47, rue Philippe-de-Lassalle  
69316 Lyon - Cedex 04  
T 04 72 00 76 00

*Autres implantations:*  
Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne.

## Académie de la Martinique

CRDP: route du Phare  
Pointe des Nègres - BP 529  
97206 Fort-de-France Cedex  
T 05 96 61 45 79

## Académie de Montpellier

CRDP: allée de la Citadelle  
34064 Montpellier Cedex 2  
T 04 67 60 04 50

*Autres implantations:*  
Montpellier, Carcassonne, Nîmes,  
Mende, Perpignan, Béziers.

## Académie de Nancy-Metz

CRDP: 95, rue de Metz  
Co 43320 - 54014 Nancy Cedex  
T 03 83 19 11 22

*Autres implantations:* Nancy, Metz,  
Bar-le-Duc, Épinal.

## Académie de Nantes

CRDP: 5, route de la Jonelière  
BP 92226 - 44322 Nantes Cedex 3  
T 02 51 86 85 00

*Autres implantations:* Angers, Laval,  
Le Mans, Nantes, La Roche-sur-Yon.

## Académie de Nice

CRDP: 51<sup>er</sup>, avenue Cap-de-Croix  
BP 2011  
06101 Nice Cedex 2  
T 04 93 53 71 97

*Autre implantation:* Toulon.

## Académie d'Orléans-Tours

CRDP: 55, rue Notre-Dame-  
de-Recouvrance  
BP 2219  
45012 Orléans Cedex 1  
T 02 38 77 87 77

*Autres implantations:*  
Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours,  
Blois.

## Académie de Paris

CRDP: 37, rue Jacob  
75270 Paris Cedex 06  
T 01 44 55 62 00

## Académie de Poitiers

CRDP: 6, rue Sainte-Catherine  
86034 Poitiers Cedex  
T 05 49 60 67 00

*Autres implantations:* La Couronne, La  
Rochelle, Niort, Jonzac, Bressuire,  
Châtelleraut.

## Académie de Reims

CRDP: 17, bd de la Paix - BP 387  
51063 Reims Cedex  
T 03 26 49 58 58

*Autres implantations:*  
Charleville-Mézières, Troyes,  
Châlons-en-Champagne, Chaumont.

## Académie de Rennes

CRDP: 92, rue d'Antrain - CS 20620  
35706 Rennes cedex 7  
T 02 23 21 77 00

*Autres implantations:*  
Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Fougères,  
Saint-Malo, Lorient, Vannes.

## Académie de la Réunion

CRDP: 16, rue Jean-Chatel  
97489 Saint-Denis Cedex  
T 02 62 20 96 00

## Académie de Rouen

CRDP: 2, rue du Docteur-Fleury  
BP 88  
76132 Mont-Saint-Aignan Cedex  
T 02 32 08 87 00

*Autres implantations:*  
Évreux, Le Havre, Lillebonne.

## Académie de Strasbourg

CRDP: 23, rue du Maréchal-Juin  
BP 279/R7  
67007 Strasbourg Cedex  
T 03 88 45 51 60

*Autre implantation:* Colmar.

## Académie de Toulouse

CRDP: 3, rue Roquelaine - BP 7045  
31069 Toulouse Cedex 7  
T 05 61 99 48 48

*Autres implantations:*  
Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes,  
Albi, Montauban.

## Académie de Versailles

CRDP: 2, rue Pierre Bourdan  
78160 Marly-le-Roi  
T 01 78 64 52 00

*Autres implantations:*  
Boulogne-Billancourt, Evry, Massy,  
Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône.

## Nouvelle-Calédonie

Immeuble Flize - avenue Carcopino  
BP 215  
98845 Nouméa  
T 00 687 24 28 28

## CNDP

### Librairie de l'éducation

13, rue du Four  
75006 Paris  
N° vert 0800 008 212

Adresses détaillées  
de toutes les implantations,  
cliquez sur l'académie concernée  
dans la carte en ligne sur:  
[www.sceren.fr](http://www.sceren.fr)

Librairie en ligne  
[www.sceren.com](http://www.sceren.com)



9 782240 031907

755A3669

PRIX : 6 €

ISBN 978-2-240-03190-7

La collection « **Textes de référence** » série **Voie professionnelle** comporte :

- les « **Diplômes** », pour chaque spécialité professionnelle concernée, le décret portant règlement du diplôme et certains arrêtés d'application ainsi que le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification, le règlement d'examen et les définitions des épreuves générales et professionnelles ;
- les « **Programmes** », programmes des enseignements généraux ;

**Pour en savoir plus**

*Sur le site du SCÉRÉN [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)*

- l'accès aux référentiels des diplômes dans la Base des diplômes de l'enseignement professionnel ;
- les sujets d'examens téléchargeables dans la Base des sujets d'examens de l'enseignement professionnel.

*Sur **ÉduSCOL**, le site de la direction de l'enseignement scolaire [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)*

Des instructions relatives à l'organisation horaire, au projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, aux périodes de formation en entreprise.

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative 

